



# Barème d'honoraires FIJ.

De Madame ESPINASSE Séverine.

Agent Immatriculée Au RSAC de MANOSQUE (04) sous le numéro 799 423 140.

Appliqué à partir du 01/01/2024

## Mandat de vente.

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Murs commerciaux, Fonds de commerce, à l'exclusion du neuf et de la VEFA.

## Option 1.

Honoraires charge vendeur TTC. (sauf autre choix précisée sur le mandat)

Prix de vente TTC	Honoraires TTC
De 1 à 60 000 €	10 % (Avec un minimum de 3 000 €)
De 60 001 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 170 000 €	8 %
De 170 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 400 000 €	6 %
Au delà de 400 000 €	5 %

## Option 2.

Honoraires sur devis TTC.

Suite à l'étude du marché, et en particulier la prise en compte du coefficient de vendabilité du bien, le Mandant et le Mandataire s'entendent sur la signature et l'acceptation d'un devis inférieur à l'option 1.

Ce devis peut s'exprimer en pourcentage ou en montant forfaitaire.

Un tel accord interviendra en fonction des spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente, et devra être matérialisé par les signatures d'un devis ainsi que d'un mandat au tarif convenu dans le devis.

## Mandat de recherche.

Honoraires charge acquéreur.  
Le barème est identique au mandat de vente.

## Mandat de location.

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers propriétaire et locataire, la rédaction du bail et la réalisation des états des lieux.

Bailleur(s) :

1 Mois de loyer charges comprises (incluant 3€/m<sup>2</sup> pour les états des lieux)

Locataire(s) :

+ indice ALUR au m<sup>2</sup> suivant la zone concernée (1)

+3€ du m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux

(1) Plafonds légaux

<b>Zone</b>	<b>Zone très tendue</b>	<b>Zone tendue</b>	<b>Reste du territoire</b>
<b>Montant TTC</b>	12 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>

## Gestion locative.

Honoraires liés à la gestion courante de la location : Encaissement des loyers et charges – Compte rendu de gestion – Gestion et suivi des travaux – Aide à la déclaration d'impôt – Gestion des contentieux et impayés — Garantie de loyers impayés.

10% du loyer chargé (GLI incluse de 2.20%)

### La garantie de loyers impayés :

- Sans carence, ni franchise la GLI vous couvre jusqu'à hauteur de 70 000€ avec un plafond maximum de 4 500€ de loyer mensuel.
- Une garantie de détérioration à hauteur de 10 000€ sur les biens immobiliers.
- Prise en charge des frais de contentieux et de procédure pour toutes procédure de recouvrement engagé contre le locataire.
- Garantie de protection juridique.

### **FIJ Immobilier**

39 Bis rue G.Phoebus 31300 Toulouse.

05.34.51.87.93

contact@fij-immobilier.fr

SARL au capital de 6 000 € - SIRET : 801 683 962 00014 - RCS TOULOUSE 801 683 962